

## L'ARS Paca impulse la coordination du parcours de santé des aînés sur le territoire Var Est.

Marseille, le 19 avril 2018.

L'Agence régionale de santé (ARS) Paca pilote, depuis septembre 2016, le programme « Parcours de santé des aînés » dédié aux personnes âgées en risque de perte d'autonomie (Paerpa) sur le territoire du Var Est. Un dispositif national déployé depuis 2014 sur 9 régions et étendu en 2016 aux régions dépourvues, dont Paca et qui **s'adresse aux personnes âgées de 75 ans** et plus, dont l'autonomie est susceptible de se dégrader pour des raisons d'ordre médical ou social.

L'objectif du programme est double :

- **assurer la continuité et la qualité du parcours de santé** des personnes âgées par le décloisonnement et la coordination des acteurs ;
- **prévenir la perte d'autonomie** des personnes âgées et éviter les ruptures par une démarche d'anticipation.

De nouveaux services et dispositifs fonctionnent sur ce territoire autour de trois axes :

> Des services à la personne :

- des **plans personnalisés de santé (PPS)**, pour identifier les besoins et apporter une réponse adaptée et coordonnée (surveillance nutritionnelle, consultation diététique, consultation mémoire, évaluation sociale) ;
- des **équipes mobiles gériatriques et psycho-gériatriques** à domicile pour des évaluations et des orientations médicales et paramédicales spécialisées ;
- des **ergothérapeutes** réalisant des bilans de réaménagement du domicile pour prévenir les chutes et améliorer les activités de la vie quotidienne.

> Des services aux professionnels de santé :

- une **plateforme téléphonique d'appui aux professionnels** : la coordination territoriale des aînés (CTA), portée par le Centre hospitalier de Draguignan, disponible pour les informer, les orienter et organiser avec eux les parcours complexes avec mise en place d'un plan d'aide si besoin ;
- des **consultations gériatriques hospitalières** à délai court et un **numéro gériatrique direct** pour les médecins généralistes ;
- une **sortie d'hospitalisation sécurisée**.

> Des actions de prévention et de repérage :

- **prévention de la perte d'autonomie** (activité physique adaptée, prévention des facteurs de risque tels que la dénutrition, la dépression, les chutes, les effets indésirables dans la prise de médicament) ;
- **repérage des personnes âgées à risque** et signalement au médecin traitant et à la CTA pour mise en place d'un PPS si leur état le nécessite.

L'ARS Paca expérimente également, dans le cadre de ce programme « Parcours de santé des aînés », de nouveaux dispositifs :

- **aides à domicile**, en cas d'empêchement de l'aidant afin d'éviter des hospitalisations ou accueil en **chambres relais**, pour les personnes ne pouvant rester chez elles ;
- **astreintes d'infirmiers(ères) de nuit en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)** pour éviter des transferts aux urgences de l'hôpital.

L'ensemble de ces actions permet, de renforcer le maintien à domicile, de faciliter l'accompagnement et la prise en charge des personnes âgées par l'appui aux professionnels, d'améliorer les interfaces ville-hôpital et de prévenir la perte d'autonomie et les ruptures de parcours.

Le programme a bénéficié d'un soutien financier d'environ 2 millions d'euros.

### Chiffres pour le Var Est :

- **39 000 personnes âgées de 75 ans ou plus (soit 12 % de la population).**
- **6 600 personnes âgées dépendantes.**
- **42 % de recours aux urgences pour les personnes âgées de 75 ans ou plus \***
- **70 % de recours à une hospitalisation en médecine-chirurgie-obstétrique pour les personnes âgées de 75 ans ou plus .\***

\*source ATIH 2014